



Direction générale Territoires, Proximité  
Déchets et Sécurité

Décision n° 2023 - 27

Pôle Sud-Ouest

**Objet : Pôle Sud-Ouest : Communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint Aignan de Grandlieu et Saint Jean de Boiseau – Accord cadre relatif aux travaux de rénovation de voirie – Marché subséquent n°6 – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.7

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de préserver le patrimoine de la voirie existant sur les communes du Pôle Sud Ouest ,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la consultation entre dans le périmètre de l'accord cadre multi attributaires de réalisation de travaux classiques de maintien en l'état de mises aux normes du patrimoine viaire sur les communes du Pôle Sud-Ouest afin de pallier son vieillissement et sa dégradation.

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux de 2 983 333,33 HT soit 3 580 000 € TTC, un montant estimatif de 2 250 000 € HT soit 2 700 000 € TTC est affecté à ces travaux

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 12 mois.

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaires précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, les entreprises Blanloeil, Charier TP Sud, COLAS Nantes Sud, Eiffage Route Ouest, Eurovia Atlantique et le groupement Landais / Bréhard / Baudry

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, Dialogue citoyen, » opérations 2021 - 2881 et 2021-10006, libellées « Voirie - Entretien Rénovation Sécurité », opération 2021-10008, libellée « Accessibilité Voirie SDA et PMR – Aménagements », et sur l'AP 101, libellée « Mobilités », opération 2022-10206, libellée « Axes Maillages et Secondaires vélos ».

#### **Décide**

Article 1 - Pôle Sud-Ouest – Opération de travaux de rénovation de voirie – Marché subséquent MS6 – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 12 mois - Montant estimatif : 2 250 000 € HT, soit 2 700 000 € TTC,

Article 2– d'attribuer et signer le marché subséquent à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le - 4 JAN. 2023

Pour la Présidente,  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

- 5 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230104-2023\_27DEC-AU  
Date de télétransmission : 05/01/2023  
Date de réception préfecture : 05/01/2023